**Politique éditoriale du Service français de   
La Presse canadienne**

Dernière mise à jour : janvier 2020



**PRINCIPES**

Lorsque La Presse canadienne a été fondée en 1917, c'était d'abord pour servir les journaux qui en étaient propriétaires et, par leur intermédiaire, la population canadienne. Pendant des décennies, la seule relation entre La Presse canadienne et le public s'est faite par le biais de ses journaux membres. Les changements rapides dans l'industrie des communications ont néanmoins modifié la façon dont l'agence de presse remplit son mandat d'informer les Canadiens.

La Presse canadienne dessert de nombreux quotidiens au Canada, fournissant des nouvelles, des photos, des vidéos et des graphiques fiables et pertinents. Toutefois, au-delà de l'imprimé, son rôle dans les nouveaux médias prend constamment de l'expansion. Que les Canadiens s'informent par l'entremise des médias sociaux, de leurs téléphones intelligents ou des chaînes de télévision en continu, il y a de fortes chances que la plupart des nouvelles proviennent de La Presse canadienne. La collecte d'information n'est pas une science exacte, mais la taille du réseau de l'agence rend sa collecte d'informations inégalée.

Il y a une différence entre fournir des informations et dire aux Canadiens ce qui se passe dans leur vaste pays — et comment les événements se déroulant au-delà de nos frontières les touchent. Mettre en contexte et offrir de la perspective sont des éléments fondamentaux du travail de La Presse canadienne. Ses journalistes et ses chefs de pupitre ont pour objectif de montrer en termes humains comment les événements affectent nos vies. Chaque texte doit convaincre le lecteur qu'il devrait y consacrer du temps. Si le reportage n'est pas captivant, les Canadiens cliqueront sur un autre site internet, tourneront la page ou changeront de poste.

Bien que notre rôle continue d'évoluer, les principes qui guident notre travail demeurent inchangés. Tout ce que nous faisons doit être honnête, impartial et équitable. Nous présentons des faits qui sont incontestables, appuyés par des sources fiables et responsables. Nous nous efforçons de présenter toutes les facettes d'une histoire.

L'exactitude est fondamentale. Une erreur doit être corrigée immédiatement après sa découverte. Les corrections apportées aux articles déjà publiés ou diffusés ne doivent pas être faites à contrecœur. Elles doivent être rédigées avec une véritable volonté de corriger l'erreur de la manière la plus juste et la plus complète possible.

Nous travaillons dans l'urgence. La rapidité doit être un objectif prioritaire d'un service de nouvelles en continu. Être fiable est néanmoins toujours plus important qu'être rapide.

Le bon goût est une préoccupation constante. Certaines nouvelles essentielles sont profondément répugnantes. Leur traitement ne doit pas l'être.

**RESPONSABILITÉ DU PERSONNEL**

La responsabilité du respect des normes de La Presse canadienne incombe à nos journalistes, chefs de pupitre et superviseurs. Chaque texte étant unique tant à l'étape de la cueillette, de la rédaction que de la révision, il est impossible d'avoir des règles précises pour chaque éventualité. Être guidé par des pratiques éprouvées est le moyen le plus sûr d'être à la hauteur des attentes qu'ont les Canadiens envers leur agence de presse nationale.

Parmi les plus importantes de ces pratiques :

1. Menez une enquête exhaustive avant de transmettre un reportage ou d'identifier un individu dans un reportage dans lequel il y a la moindre raison d'avoir un doute. En cas de doute, coupez. Mais cela ne doit jamais être une raison pour abandonner un angle sans une vérification approfondie. Le doute doit être un doute honnête, obtenu après examen de tous les faits.

2. Citez les autorités compétentes et les sources qui sont à l'origine de toute information discutable. Gardez les preuves à disposition dans l'éventualité où l'une de ces sources nierait ses propres propos.

3. Soyez impartial lorsque vous traitez des nouvelles concernant des parties ou des sujets controversés. Donnez une voix équitable à toutes les parties.

4. Tenez-vous-en aux faits sans exprimer d'opinion éditoriale ni de commentaire. Les opinions des journalistes ne sont pas souhaitées dans les textes. Leurs observations le sont. Il en va de même d'une interprétation précise du contexte qui est essentielle à la compréhension par le lecteur d'enjeux complexes.

5. Admettez les erreurs rapidement et franchement. La méfiance du public envers les médias est considérable et préoccupante. La méfiance est alimentée par l'inexactitude, la négligence, l'indifférence au sentiment populaire, le cynisme à l'égard des acteurs de la sphère publique, la perception d'un préjugé ou d'une injustice ainsi que d'autres éléments suggérant l'arrogance.

6. La Presse canadienne peut contribuer à surmonter ces réactions du public en se souciant des faits de façon scrupuleuse et en se dévouant sans faille à une couverture équitable. Nous ne devons pas balayer du revers de la main les critiques et les plaintes, un trait que les journalistes refusent d'accepter chez les autres.

7. Le pouvoir qu'ont les nouvelles de blesser peut toucher autant le citoyen ordinaire qu'une grande entreprise. L’intégrité et la sensibilité de La Presse canadienne exigent que les superviseurs et le personnel répondent avec sympathie et rapidité en cas d’erreur, peu importe que la plainte provienne d’un citoyen timide agissant seul ou d'un groupe d’avocats représentant une puissante personnalité.

8. Tout reportage qui se révèle erroné et nécessitant un correctif doit être porté à l'attention d'un superviseur.

**COMPORTEMENT ÉTHIQUE**

Une partie de notre responsabilité en tant que journalistes est de nous assurer que nous ne faisons rien qui dévalorise le métier ou affaiblit notre crédibilité. Parce que nous livrons les mauvaises nouvelles de politiciens qui versent dans la corruption, de soignants qui abusent de la confiance de leurs patients et de gens d'affaires qui préfèrent le gain facile à l'éthique, nous devons observer de strictes pratiques éthiques, et être perçus comme tels.

Il est impossible de relever tous les défis éthiques potentiels dans ce document. Mais les principes directeurs suivants sont proposés dans l'esprit de faire progresser, et non restreindre, notre travail.

1. La fierté envers soi-même et envers la pratique journalistique favorisent un comportement éthique.

2. La Presse canadienne paie ses propres frais. Le personnel ne doit rien accepter qui pourrait compromettre notre intégrité ou notre crédibilité.

3. La Presse canadienne ne paie pas les acteurs de l'actualité pour des entrevues, pour les prendre en photo ou pour les filmer ou les enregistrer.

4. Les journalistes de La Presse canadienne ne font pas de fausses représentations pour obtenir une information. Ils s'identifient toujours comme journalistes.

**IMPARTIALITÉ**

Il est bon de s'arrêter régulièrement et de se demander: «Suis-je aussi impartial, honnête et juste que je devrais l'être?»

Quelques lignes de conduite:

Les parties opposées, que ce soit en politique ou en droit ou autrement, reçoivent une considération équitable. Les déclarations faites dans le cadre d'intérêts conflictuels méritent une importance égale, qu'elles soient combinées dans un seul article ou utilisées à des moments différents.

Mais essayez toujours de faire en sorte qu'un reportage contienne les points de vue des parties opposées.

Si une attaque d'un groupe ou d'une personne contre un autre a été couverte, toute réponse faisant autorité est également incluse. Si une source appropriée ne peut pas être jointe, dites-le et continuez d'essayer.

Lorsqu'une personne relativement inconnue exprime des opinions controversées, remettez en question son expertise sur le sujet. S'il n'y a pas d'expertise ou si la personne n'a pas de fonctions officielles qui donnent du poids à ses opinions, évaluez avec soin si ses propos doivent être rapportés.

**CITATIONS**

Les citations insufflent de la vie dans un article. Elles ajoutent de la crédibilité, de l'immédiateté et de la substance. Elles peuvent également attirer des reproches aux rédacteurs et réviseurs qui ne les abordent pas avec le sérieux nécessaire. La Presse canadienne adopte une approche plutôt stricte quant à toute altération de ce qui a été dit.

En général, nous citons les gens mot pour mot, en français standard. Nous corrigeons des glissements de grammaire qui constituent des évidences et qui seraient inutilement embarrassants pour la personne citée. Nous supprimons les tics de langage, comme les onomatopées, les vulgarités et les répétitions inutiles. Sinon, nous ne modifions pas les citations.

Bien que le journaliste opte pour le français standard dans sa dépêche, les citations peuvent être fidèles à la langue utilisée par la personne interviewée, pour aider à transmettre l'atmosphère d'une situation. Cela est d'autant plus vrai lorsqu'une personne s'exprime en français vernaculaire, si cela permet de mieux saisir son émotion ou son intention.

En citant des courriels et des messages texte, nous corrigeons les fautes d'orthographe imprudentes et autres coquilles. Mais embellir ou paraphraser une publication dans les médias sociaux risque parfois d'éliminer un élément important de la nouvelle. En traduisant des messages publiés dans les médias sociaux, par ailleurs, il faut tenter autant que possible de conserver l'esprit des publications et rester dans le même registre de langue — même si cela peut parfois sembler inapproprié.

Autres points à retenir concernant les citations:

1. Dans la mesure du possible, les entrevues doivent être enregistrées. Lorsqu'il y a un risque qu'une citation ne soit pas exacte, quelle qu'en soit la raison, une paraphrase est la solution à privilégier.

2. Lorsque l'exactitude est essentielle — si c'est la parole d'une personne contre une autre —, citez mot pour mot.

3. Lorsqu'un orateur utilise ce qui n'est manifestement pas le mot approprié, faites les vérifications lorsque cela est possible. Lorsqu'une citation est illogique, vérifiez auprès de l'intervenant ou abandonnez son utilisation dans l'article.

4. Si les citations proviennent d'un courriel, d'un message texte, d'un forum de discussion ou d'un autre service en ligne où il est pratiquement impossible de vérifier la source, expliquez-le clairement dans l'article. Tentez toujours d'obtenir une entrevue en personne ou au téléphone. Les commentaires obtenus de cette manière devraient l'être en dernier recours. Les citations anonymes d'un forum de discussion ne servent à rien, sauf pour ajouter de la couleur ou une touche d'humour.

**LANGUE**

Il arrive que le choix d'une langue par la personne citée revête une importance particulière dans la nouvelle; il est alors approprié de le souligner au lecteur. De même, il est parfois utile de connaître la langue utilisée par une foule ou écrite sur des pancartes, par exemple.

Si l’usage d’une langue ou d’une autre n’a pas d’impact sur le sens de l’article, il n’est pas nécessaire de préciser la langue qui est utilisée.

**SUJETS SENSIBLES**

Chaque reportage contient des éléments susceptibles de heurter certaines personnes. Âge, ethnicité, sexe, handicap, religion — tous ces éléments sont parfois pertinents pour la nouvelle, mais doivent être traités avec attention.

Soyez juste, équitable et faites preuve de bon goût lorsque vous mentionnez l'âge, l'ethnicité, les opinions, la nationalité, l'apparence personnelle, la religion, le sexe, l'orientation sexuelle et toute autre caractéristique par laquelle une personne ou un groupe peut se sentir discriminé.

**PEUPLES AUTOCHTONES**

Au Canada, il existe trois grands groupes autochtones distincts, en vertu de l'article 35 de la Constitution: les Premières Nations, les Inuits et les Métis. Pour désigner collectivement tous ces premiers peuples, on utilisera le terme «les peuples autochtones».

Même s'il est aujourd'hui considéré comme désuet et même parfois péjoratif, le terme «Indien» a un sens juridique précis selon la Loi fédérale sur les Indiens, justement, et son utilisation peut être indiquée dans certaines circonstances. Ainsi, juridiquement, il existe au Canada trois catégories d'Indiens: les Indiens inscrits (aux termes de la Loi sur les Indiens), les Indiens non inscrits et les Indiens visés par un traité.

Le terme «première nation» (ou «communauté de la première nation») sera également employé à la place du terme «bande indienne». Ainsi, on écrira: «les neuf communautés de la première nation crie au Québec» ou «la communauté de la première nation abénaquise d'Odanak». Par ailleurs, tous les Autochtones ne vivent pas dans une réserve: il faut utiliser ce terme au mérite.

On remarquera que le terme «Amérindien» ne fait plus partie de la terminologie contemporaine. Et, faut-il le rappeler, on n'utilise plus le terme «Esquimau» pour désigner les Inuits. Le terme «peuples indigènes» est généralement employé dans un contexte international, mais pas au Canada: on pourrait ainsi parler des «peuples indigènes dans le monde».

**ÂGE**

L'âge est souvent pertinent dans une description personnelle ou pour l'identification. L'âge aide également les lecteurs à s'identifier aux personnes citées dans les reportages.

En général, il est préférable de donner l'âge d'une personne plutôt que des termes imprécis et possiblement péjoratifs tels que retraité, aîné, personne âgée ou personne d'âge moyen.

On n'inclut l'âge dans l'amorce que lorsqu'il a une importance, par exemple dans les nécrologies, si un homme de 85 ans fait du vélo à travers le pays ou si un enfant de trois ans est porté disparu. Il faut éviter l'amorce qui s'appuie sur une formule comme: un dentiste de 30 ans; un pêcheur de 52 ans; un condamné de 23 ans...

Si l'âge n'est pas disponible pour une nécrologie, on tente d'en donner une idée à partir des activités de la personne, telles que l'année d'obtention du diplôme ou l'année de la retraite.

**HANDICAPS**

Soyez précis, clair et sensible lorsque vous décrivez une personne en situation de handicap ou atteinte d'une maladie. Ce sont des personnes d'abord et avant tout; leur handicap n'est qu'une partie de leur humanité, et la plupart des gens diraient que c'est la partie la moins importante.

Ne mentionnez un handicap que s'il est pertinent dans le contexte de la nouvelle.

Ne définissez pas les gens par leurs troubles: les handicapés, les aveugles... Parler de personnes en situation de handicap met l'accent sur les êtres humains et non sur les handicaps.

**ETHNICITÉ**

Les reportages de La Presse canadienne devraient refléter la diversité ethnique du pays de manière naturelle, sans racisme explicite ou inconscient.

On ne doit identifier une personne par son ethnicité, la couleur de sa peau, son origine ou son statut d'immigration uniquement lorsque cela est vraiment pertinent. Il convient, par exemple, de signaler qu'une femme menacée d'expulsion est haïtienne. De même, la victime de courrier haineux peut être décrite comme étant juive. Une description complète, y compris, mais sans s'y limiter, la couleur de la peau, peut être utilisée si une personne recherchée par la police est en fuite.

L'ethnicité est pertinente lorsqu'elle motive un incident ou lorsqu'elle aide à expliquer les émotions de personnes en confrontation. Ainsi, les références à l'ethnicité ou à l'origine sont pertinentes dans des articles sur des controverses raciales, des difficultés d'immigration, des discussions linguistiques, etc.

Ne vous tournez pas toujours vers les mêmes porte-parole et organisations minoritaires pour réagir. Cela peut donner un poids injustifié à des groupes qui ne reflètent pas nécessairement la gamme complète des points de vue de leur communauté.

Faire valoir qu'une insulte raciale se voulait humoristique n'est pas une défense acceptable.

Consultez toujours les superviseurs avant d'utiliser des termes racistes, et uniquement dans une citation directe et lorsque cela est essentiel à l'histoire. Dans un tel cas, on doit ajouter une mention, par exemple: «ATTENTION: Notez que le paragraphe 15 contient des insultes à caractère racial».

**ORIENTATION SEXUELLE ET IDENTITÉ DE GENRE**

La question de l'identité de genre et de l'expression de genre est en constante évolution, et la façon de rendre compte de cette réalité est aussi mouvante. Il est donc conseillé de faire preuve de prudence, de garder l'esprit ouvert et de se laisser guider par ce que suggèrent les sujets eux-mêmes. Voici quelques directives générales, qui risquent bien sûr d'évoluer au fil du temps.

L'orientation sexuelle d'une personne ne doit jamais être mentionnée, sauf si elle est pertinente dans l'article. On doit parler d'«orientation sexuelle» et non de «préférence sexuelle», de «choix» ou, pire, de «style de vie»: on ne choisit pas son orientation sexuelle. S'il est pertinent d'insister sur le fait qu'une personne est «ouvertement» gaie ou lesbienne, il ne faut pas écrire que cette personne a «admis son homosexualité», ce qui suggère une faute, voire un acte criminel. Par ailleurs, on utilisera le terme «gai» pour un homme homosexuel, et «lesbienne» pour une femme homosexuelle.

L'identité de genre fait référence au sentiment personnel d'une personne quant à son genre, et peut ne pas correspondre au sexe qui lui a été attribué à la naissance: on parle alors de «personne transgenre» ou «personne trans». Évitez d'écrire «un transgenre» ou «une trans», ce qui a tendance à réduire la personne à cette seule caractéristique. Par ailleurs, le terme «transsexuel», issu du domaine médical, est de moins en moins utilisé.

L'expression de genre, d'autre part, fait référence à la façon dont une personne choisit d'exprimer extérieurement son identité de genre. Or, identité et expression de genre ne s'alignent pas toujours parfaitement: évitez donc les présomptions. Il ne faut pas non plus confondre l'identité de genre ou l'expression de genre avec l'orientation sexuelle: une personne transgenre peut être hétérosexuelle, lesbienne, gaie, bisexuelle ou même queer — ou non binaire: qui ne s'identifie à aucune catégorie relative à son orientation sexuelle ou à son identité de genre. Si cette précision est pertinente, confirmez avec la personne, dans la mesure du possible, comment elle souhaite être présentée à l'écrit.

Par ailleurs, certaines personnes non binaires utilisent des néologismes «neutres» ou «inclusifs», qui ne sont ni masculins ni féminins, comme «iel» au lieu de il ou elle. L’Office québécois de la langue française ne recommandait pas, en 2020, le recours à cette pratique rédactionnelle. L'usage dictera sans doute la marche à suivre dans les années à venir. En attendant, on pourra préférer utiliser plutôt le nom de la personne, sans la formule «madame» ou «monsieur», comme «a déclaré Benoîte Tremblay».

**SOURCES**

Cultiver des sources bien informées qui peuvent fournir le contexte et les connaissances nécessaires pour raconter une histoire complète est la marque de fabrique de l'excellent journaliste. Sans de bonnes sources, La Presse canadienne ne peut espérer dresser un portrait quotidien complet de la vie au Canada et dans le monde.

Les journalistes, rédacteurs en chef et superviseurs sont encouragés à se replier occasionnellement des lignes de front pour passer du temps avec des gens qui savent ce qui se passe dans le monde au-delà de nos propres horizons limités. Des efforts particuliers devraient être faits pour développer des contacts dans les zones non urbaines et d'autres endroits loin des grandes villes.

Lorsque vous traitez avec des sources, n'oubliez pas que plusieurs personnes n'ont pas l'habitude de faire affaire avec les médias. Assurez-vous qu'elles comprennent qu'elles seront citées et que leurs mots ou leurs images peuvent apparaître dans de nombreux journaux.

Une règle fondamentale concernant les sources est d'éviter d'entretenir avec elles une relation trop personnelle. Il n'y a rien de mal à entretenir des relations sociales avec ses sources, mais des relations personnelles étroites peuvent conduire à des conflits d'intérêts.

**SOURCES ANONYMES**

L'intérêt public est mieux servi lorsqu'une personne ayant des faits ou des opinions à communiquer est identifiée dans la presse par son nom et ses qualifications. Les lecteurs ont besoin de connaître l'identité de ces sources pour les aider à décider de la crédibilité et de l'importance de l'information.

L'utilisation régulière de sources anonymes affaiblit nos reportages. La Presse canadienne décourage fermement l'utilisation de sources qui veulent cacher leur identité. Les fuites, en particulier celles qui proviennent des gouvernements et des entreprises, ont souvent pour objectif de saper de nouvelles politiques ou de nuire à des concurrents.

Il existe bien sûr de nombreuses situations où des personnes détenant des informations importantes pour le public insistent pour taire leur identité pour des raisons compréhensibles. La Presse canadienne cite à l'occasion des sources souhaitant garder l'anonymat, mais elle souhaite faire preuve de leadership en s'efforçant de ne pas abuser des sources anonymes.

L'utilisation de sources anonymes n'est autorisée que lorsque celles-ci fournissent une information factuelle — pas une spéculation ou une opinion — qui est essentielle au reportage et qui ne peut pas être obtenue autrement que sous condition de l'anonymat.

De telles informations devraient toujours être accompagnées d'une explication de la raison pour laquelle La Presse canadienne s'abstient d'identifier la source. Exemples: «L'un des premiers secouristes arrivés sur les lieux, qui a réclamé l'anonymat parce qu'il n'était pas autorisé à s'adresser aux médias...» ou «Un député, qui s'est exprimé sous le couvert de l'anonymat par crainte de représailles du premier ministre...».

Dans la mesure du possible, des détails supplémentaires sur la crédibilité de la source doivent être inclus, en prenant soin de ne pas révéler trop de détails qui permettraient de l'identifier.

Notez toujours les noms de vos sources, au cas où. Pour les sources confidentielles, n'inscrivez pas le nom ou d'autres informations permettant d'identifier la source dans les carnets de notes que vous utilisez pour travailler et ne les écrivez jamais dans un courriel. Les documents, y compris les courriels et les cahiers, peuvent être saisis avec un mandat de perquisition.

Il est conseillé de conserver les notes et les enregistrements en lieu sûr pendant au moins un an. Dans les cas extrêmement importants, les notes et les enregistrements doivent être conservés indéfiniment.

**ÉTHIQUE ET SOURCES**

Lorsque nous promettons l'anonymat à une source, nous devons respecter cet engagement. Mais cela ne peut pas être absolu et il convient de le faire comprendre aux sources potentielles. Les tribunaux peuvent exiger des journalistes qu'ils divulguent leurs sources.

Les contrats verbaux conclus avec les sources sont exécutoires devant les tribunaux. Assurez-vous que votre source et vous comprenez précisément en quoi consiste cet accord avant que des informations vous soient transmises. Ne faites pas de promesses que vous ne pourrez pas respecter.

Par exemple, vous pouvez promettre de ne pas identifier la source dans votre reportage et de ne pas divulguer volontairement son identité sauf à votre employeur. Vous ne pouvez pas promettre de protéger la source de tout dommage qui en résulterait si son nom devenait connu, par accident ou par décision de justice.

Il peut y avoir des cas où la confidentialité à 100 % est essentielle pour une information extrêmement sensible, si La Presse canadienne n'est pas en mesure de confirmer l'information auprès d'autres sources. Dans ce cas, la direction discutera avec le journaliste ayant obtenu l'information. La direction pourrait décider de ne pas utiliser cette information.

**IMPLICATION DE LA DIRECTION**

Les informations provenant de sources anonymes comprennent beaucoup de risques de préjudice contre un individu ou une institution. Un journalisme irréfléchi peut nuire à la vie personnelle et professionnelle des personnes, aux entreprises et à la confiance du public envers les médias. Cela peut également nuire à la réputation de La Presse canadienne et à sa position juridique dans toutes les poursuites qui pourraient survenir.

Des mesures ont été mises en place pour nous assurer que les informations majeures susceptibles de causer un préjudice font l'objet d'une évaluation approfondie avant d'être publiées.

Les journalistes ayant des nouvelles majeures impliquant des sources anonymes et ayant des implications juridiques et éthiques doivent consulter la direction et, s'il y a lieu, demander l'avis d'un avocat avant la publication du reportage.

La personne ou l'institution impliquée doivent avoir la possibilité de réagir à l'information. Lorsqu'un effort consciencieux en ce sens ne permet pas d'obtenir une réponse, le texte doit mentionner que le journaliste a tenté d'obtenir une réaction et les raisons pour lesquelles aucune réponse n'a été fournie par la personne ou l'institution.

Une dernière mise en garde: la source qui ne veut pas être nommée dans un reportage sera rarement prête à défendre La Presse canadienne en cas de recours judiciaire. Cela pourrait nous laisser sans défense et sans capacité de prouver ce que nous avons publié.

**INTERNET ET MÉDIAS SOCIAUX**

Les sites internet et les réseaux sociaux tels que Facebook ont changé la façon dont les journalistes collectent de l'information. L'utilisation d'internet est particulièrement efficace pour trouver des personnes qui peuvent avoir une connaissance directe d'un événement, repérer des tendances, trouver de nouvelles sources et confirmer des faits.

Si la source principale de votre article refuse un entretien en personne, tentez de trouver quelqu'un d'autre. Acceptez les entrevues par courriel uniquement en dernier recours. Précisez dans votre reportage que les citations proviennent d'un courriel, d'un texto ou d'un blogue — autrement, vous laisserez l'impression que vous avez parlé à la source en personne ou par téléphone.

Si une source en ligne prétend être un porte-parole officiel ou un représentant d'une organisation, confirmez que c'est le cas en appelant directement l'organisation.

Si vous utilisez des informations provenant de sites web, vous devez le mentionner. N'utilisez que les sites officiels d'organisations ou d'institutions connues.

Les médias sociaux ne doivent pas être utilisés comme seule source d'informations factuelles. Et comme vous ne pouvez pas savoir avec certitude qui se cache derrière un profil, il est préférable d'établir un contact direct en envoyant un message à l'utilisateur et en demandant un entretien téléphonique.

Les informations provenant de Wikipédia, qui se décrit comme un site «que tout le monde peut modifier», doivent être confirmées par une autre source, comme un site web gouvernemental ou professionnel.

Les règles sur les droits d'auteur s'appliquent autant au matériel provenant de sites web qu'aux publications imprimées. Lorsque vous mentionnez une information provenant d'un site web, mentionnez où vous l'avez prise. Si vous citez mot pour mot une information trouvée sur un site, mettez des guillemets et précisez sa provenance.

Évitez de copier et de coller des mots qui ne sont pas les vôtres sans attribution appropriée.

**BON GOÛT ET DÉCISIONS DIFFICILES**

Les médias doivent faire leur travail avec compassion, bon goût et en respectant la vie privée des gens.

À La Presse canadienne, nous abordons chaque décision difficile de manière réfléchie, en nous appuyant sur notre expérience et notre jugement pour nous aider à prendre la bonne décision. Nous évaluons soigneusement ce que le public doit savoir et veut savoir par rapport à ce que certains pourraient considérer comme répugnant.

La Presse canadienne agit à la fois comme «détaillant» et comme «grossiste» de nouvelles, ce qui peut parfois influencer la façon dont ces décisions sont prises. Nos décisions influencent directement ce qui est vu et entendu à la fois par nos clients et par le grand public, et nous devons agir en conséquence. Nous fournissons du matériel à de nombreux médias imprimés et électroniques de tout le pays et nous nous attendons à ce que ces médias appliquent leurs propres normes avant de décider d'utiliser l'information que nous leur fournissons.

Cela dit, c'est notre travail de sélectionner, de vérifier et de réviser, et nous ne devons pas négliger les normes et principes journalistiques en supposant que les ultimes responsables de l'information que nous fournissons sont d'autres médias.

**CORRECTIONS ET RECTIFICATIFS**

La réputation de La Presse canadienne pour sa rigueur et sa précision n’est plus à faire, et c’est pourquoi toute erreur dans une dépêche doit être corrigée le plus rapidement possible. Admettre une erreur peut parfois être embarrassant, mais refuser de la reconnaître pourrait ternir notre réputation.

Personne n’aime faire des erreurs, mais nous sommes tous humains et nous en faisons tous.

Depuis l’arrivée d’internet, nous avons dû adapter notre façon de faire, puisque nos dépêches sont maintenant transmises directement sur le web. La majorité des gens ont accès à nos textes sur le web ou sur un téléphone intelligent. Et comme la durée de vie des dépêches est plus longue sur ces plateformes qu’elle ne l’était sur papier, il est important de corriger nos erreurs, que ce soit cinq minutes ou 48 heures après la publication.

La Presse canadienne utilise les outils suivants pour régler les problèmes remarqués dans les dépêches déjà publiées:

Correction: signale une erreur dans les faits ou un changement important le choix des mots.

Suppression: élimine une dépêche qui est fausse, qui pourrait entraîner des conséquences judiciaires ou qui ne respecte pas les normes de La Presse canadienne.

Rectificatif: envoyé par les chefs de pupitre ou un membre de la direction. Nous envoyons une rectification ou une clarification lorsqu’il est fort probable qu’un journal ait publié un de nos textes comportant une erreur.

**CORRECTIONS**

Une correction s’effectue seulement dans le même cycle de nouvelles, ou encore dans une période de temps rapprochée. Si le texte qu’on souhaite corriger a été envoyé 24 heures plus tôt (ou plus), un rectificatif sera requis. Consultez un supérieur en cas de doute.

La correction devrait être transmise le plus rapidement possible. Elle est la meilleure façon de corriger des détails erronés pour tous les clients, incluant ceux qui sont en ligne et qui affichent encore la dépêche originale.

Comme les explications de la correction seront visibles pour les lecteurs, elles doivent être formulées en phrases complètes, en plus d’être précises, claires et détaillées, afin que les utilisateurs comprennent ce qui a été modifié par rapport à la dépêche originale.

Par exemple: «Version corrigée. Le nom de Raphael Bruhwiler était mal orthographié dans une version précédente.»

Lorsqu'une dépêche est corrigée parce qu'elle pourrait entraîner des conséquences judiciaires, on ne doit pas inclure cette information dans la note de correction. Il faut tout de même s'assurer d'informer les clients de l'éventuel problème juridique en l'expliquant dans la case NDLR ou par l'entremise d'un avis qui n'est pas accessible aux lecteurs. Pour éviter de compromettre la position juridique de La Presse canadienne, il est préférable d'opter pour une explication brève et factuelle.

Dans la note de correction destinée aux lecteurs, il faut indiquer ce qui a été changé, mais sans mentionner le problème juridique.

Par exemple: «Version corrigée. Une version précédente comprenait un nom incorrect.»

Il ne faut jamais tenter de contourner une erreur dans un article en transmettant une nouvelle version qui clarifie ou évite complètement de mentionner l'erreur originale. Toutes les erreurs doivent être reconnues et devraient corrigées à l'aide d'une note de correction qui précise qu'une erreur est corrigée.

Il peut arriver qu'une erreur soit si sérieuse qu'une simple correction soit inadéquate. Dans ce cas, La Presse canadienne va transmettre un avis de suppression sur le fil de presse destiné aux journaux et aux radios, ainsi qu'un courriel aux clients en ligne. Un tel avis identifie clairement la dépêche problématique, précise la raison de la suppression et indique si un texte de remplacement sera transmis ou non.

Si on a une raison de croire qu'une histoire en développement comporte des erreurs sérieuses ou juridiquement problématiques, il faut transmettre immédiatement une correction, retirer les détails problématiques, pendant que les vérifications sont effectuées. Si, plus tard, ces informations se révèlent correctes, une nouvelle version pourra les remettre dans le texte.

**CLARIFICATIONS**

Une clarification est transmise lors qu'une dépêche n'est pas essentiellement erronée, mais qu'elle se révèle incomplète ou qu'elle peut entraîner certains malentendus. Il s'agit d'un court texte qui indique clairement que le texte original a omis d'importantes informations ou qu'il pourrait être mal interprété. La clarification offre une version plus complète ou élimine tout malentendu possible.

Une clarification serait appropriée, par exemple, pour une dépêche qui n'a offert qu'une seule version au sujet d'un conflit, ou dans laquelle certains mots pourraient être interprétés de différentes manières. La dépêche fautive pourrait aussi donner l'impression qu'un aspect est traité injustement, même si elle ne contient aucune erreur factuelle.